



« Les libertés ne se donnent pas, elles se prennent. » Petr Alekseïevitch Kropotkine

# CAUSES COMMUNES

journal socialiste

vendémiaire n°7

octobre 2007

EDITO

## LES FORCES DE PROGRÈS



DR

**Laurence Fehlmann Rielle,**  
Présidente du  
Parti socialiste  
genevois.

Les Socialistes genevois se sont lancés résolument dans la bataille pour les élections fédérales. Avec une liste forte de cinq candidates et candidats pour le Conseil national dont deux sortant-e-s qui ont fait largement leurs preuves à Berne, Maria Roth-Bernasconi et Carlo Sommaruga, et Liliane Maury Pasquier qui forme un tandem convaincant avec Robert Cramer pour le Conseil des Etats, le succès doit être au rendez-vous.

Néanmoins, si nos atouts sont certains, rien n'est gagné d'avance. Les médias semblent toujours attendre la faille ou le moindre faux pas que pourrait commettre le Parti socialiste. Il est vrai qu'occupant des fonctions à tous les échelons de la hiérarchie institutionnelle, les élu-e-s socialistes sont particulièrement exposé-e-s.

Il est donc primordial que les militant-e-s socialistes s'engagent activement dans la campagne, afin que nous réalisons nos objectifs, non pas pour le plaisir de maintenir des sièges, mais parce que le parti socialiste est le seul rempart crédible pour le progrès social et la défense des plus démunis-e-s.

Malgré la reprise économique qui s'accompagne de création d'emplois, la prospérité ne profite de loin pas à tout le monde. Les inégalités sociales augmentent et le fossé entre riches et pauvres se creuse. Il y a encore dans notre pays, 80'000 personnes qui gagnent moins de 3000 francs par mois, ce qui est un véritable scandale si l'on met ces chiffres en comparaison avec les salaires faramineux que s'attribuent certains managers! Après cela, comment s'étonner que les montants de l'aide sociale augmentent si des salarié-e-s avec un emploi à plein temps ne peuvent faire face à leurs obligations en raison de leurs trop bas salaires?

A Berne, les Socialistes ont fait avancer de nombreux dossiers: l'augmentation des allocations familiales, le refus de la baisse des retraites prévue dans la 11ème révision de l'AVS, le référendum contre les cadeaux fiscaux aux gros actionnaires, les mesures écologiques, etc.

Pour que les Socialistes puissent continuer à promouvoir les valeurs de justice sociale, de solidarité et de protection de l'environnement, permettant à la société humaine de progresser, mobilisons-nous pour les faire élire le 21 octobre!

DOSSIER

## CONSTITUANTE GENEVOISE

Le 4 mai dernier, le Grand Conseil a adopté à une très large majorité le projet de loi 9666, « Une nouvelle Constitution pour Genève ». Ce texte sera soumis le 24 février prochain en votation. S'il recueille une majorité d'avis favorable, les Genevois-e-s se trouveront alors face à un exercice qu'ils n'ont pas pratiqué depuis... 1847!



DR

Avec 160 bougies d'anniversaire, notre constitution est en effet l'une des plus vieilles en vigueur en Suisse. Nul besoin d'être un constitutionnaliste chevronné pour affirmer que ce texte peut difficilement prétendre répondre aux défis de notre temps. C'est donc une opportunité rare qui se

présente, puisque les Genevois-e-s pourront enfin se pencher sérieusement et sereinement sur l'état du canton, ses ambitions sociales, culturelles et politiques, le fonctionnement de ses institutions et ses rapports avec la Confédération, les communes et la région.

Pour les Socialistes, une telle perspective est particulièrement motivante, car elle va permettre un élan démocratique et une dynamique de progrès tout à fait extraordinaire. Revoir totalement la Constitution, ce n'est rien d'autre qu'élaborer un nouveau contrat social.

dossier p.5

## points forts

- Cause toujours** p. 4
- Cause comme un livre** p. 10
- Comme une cause: l'association des communes genevoises** p. 11
- Dessine-moi un socialisme: Elections fédérales** p. 12

*Les socialistes Ville de Genève*

LUNDI 1er OCTOBRE 2007  
de 9h00 à 17h00

5ème RASSEMBLEMENT POUR  
LES DROITS HUMAINS

[www.geneve.ch/chancellerie/nas\\_droits\\_humains.html](http://www.geneve.ch/chancellerie/nas_droits_humains.html)

CINE CLUB UNIVERSITAIRE  
cycle automne 2007:  
«MÈRES EN SÉRIE»

*De tout temps, la figure maternelle a inspiré les artistes, icône vénérée ou abhorrée. L'image de la mère a été déclinée au cinéma sous toutes ses formes, de la maman à la putain, et dans tous les genres, qu'il s'agisse de films d'horreur, de drames ou de comédies.*

*Ce cycle, renvoyant à la place primordiale que la mère occupe dans l'existence et le psychisme humains, reflète les divers fantasmes qu'elle peut susciter. D'Hitchcock à Visconti, d'Imamura à Bergman, la mère se montre tour à tour nourricière, destructrice, envahissante, absente, sensuelle...*

**Au menu :**

1er OCTOBRE 2007

*Psychose (Psycho)* USA, 1960, 109', NB, 35mm R. Alfred Hitchcock

*Auditorium Arditi*

8 OCTOBRE 2007

*Le Mirage de la vie (Imitation of Life)* USA, 1959, 124', DVD R Douglas Sirk.

*Auditorium Arditi*

15 OCTOBRE 2007

*Bellissima*, Italie, 1951, 105', 35 mm R, Lucchino Visconti.

*Auditorium Arditi*

22 OCTOBRE 2007

*Une femme sous influence (A Woman Under the Influence)*, USA, 1974, 150', 35mm R, John Cassavetes.

*Auditorium Arditi*

29 OCTOBRE 2007

*La ballade de Narayama (Narayama Bushiko)*, Japon, 1983, 128', 35mm R, Shohei Imamura.

*Auditorium Arditi*

[www.a-c.ch/index.php](http://www.a-c.ch/index.php)

## AGENDA

**POUR NOUS RENCONTRER :**

**SAMEDI 6 OCTOBRE**, Migros des Eaux-Vives. 10h30-12h30

**SAMEDI 13 OCTOBRE**, Migros des Pâquis. 10h30-12h30

**SAMEDI 20 OCTOBRE**, Manor, Place Grenus, 10h30-12h30

### PLUS QUE JAMAIS, IL FAUT SOUTENIR « LE COURRIER » !

Parce qu'une presse associative, indépendante et engagée, ça ne court pas les rues, et sauver « Le Courrier », c'est maintenir en Suisse romande un regard critique, réactif, une analyse à contre-courant qui place l'éthique, la justice sociale et la culture en tête de ses priorités!

**S'abonner au « Courrier », c'est faire preuve d'un acte de résistance au quotidien!**



### GOLDEN GATE BRIDGE

**Alberto Velasco.** Voilà que cette idée, récurrente dans notre république, revient cette fois-ci par la petite porte sous la forme du dépôt d'un projet de loi par l'Entente demandant une étude de faisabilité. Le crédit sollicité étant de trois millions et demi. Il est vrai qu'en tant que président de la commission des travaux, j'aurais pu faire en sorte que ce sujet soit traité avec peu d'empressement. Mais j'ai considéré que le sujet, après que les options présentées et rejetées par le peuple dans une ambiance politique propice au rejet, méritait, vu le développement de l'agglomération genevoise, d'être étudié.

En effet, les différentes auditions ont d'emblée montré que l'option de la petite traversée et celle dite urbaine n'étaient plus d'actualité. Pour la majorité des intéressés, (communes, syndicats, associations, etc.) c'est une grande traversée, ou traversée extérieure, qui s'impose.

Fait intéressant, les avis des multiples acteurs sur l'opportunité de cet aménagement différent non pas pour des raisons idéologiques, mais plutôt sur les prestations que l'ouvrage devrait assumer en matière de délestage du trafic pendulaire. Autant dire que le débat s'est déplacé sur le plan de l'aménagement non pas du territoire, mais sur celui dit de l'agglomération. Quand on aborde les problèmes d'agglomération, on se place dans des projections qui visent le moyen ou le long terme, c'est-à-dire les vingt ou quarante prochaines années.

Par ailleurs, à l'insu des entités publiques, on constate qu'une couronne urbaine s'est développée autour de Genève, allant de la ville de Douvaine à celle de Divonne. C'est cela la réalité qui se construit malgré nous et sans que l'on ait mis en place une politique d'aménagement tenant compte du développement économique.

Alors, dans ce contexte, que doivent faire les Socialistes? Etre à l'écart du débat en attendant le jour du grand référendum ou participer à celui-ci avec leurs réflexions et revendications? Quitte, le cas échéant, à dénoncer les options prises si celles-ci vont à l'encontre de nos convictions.

Mais faire de la politique, c'est se projeter dans l'avenir pour se prémunir et doter la cité des infrastructures nécessaires aux futures générations. Dans cette optique, face au crédit d'étude qui est demandé par la droite du parlement, le PS devrait notamment exiger des études d'impacts pour des transports publics dans cette voie et des mesures d'accompagnement concernant le trafic routier pour les communes et la ville de Genève. C'est seulement à l'issue de la prise en compte de ces propositions et du résultat final de cette étude qu'il sera à même de se prononcer et justifier sa décision.

### 40'000 M2 DE BUREAUX VIDES, ET TOUJOURS RIEN

Suite aux évacuations musclées, voire illégales, de cet été, des députés socialistes ont déposé des interpellations urgentes concernant la politique du Conseil d'Etat. Laurence Fehlmann Rielle rappelle les engagements non tenus du Conseil d'Etat dans le dossier de l'hôtel California, mettant ainsi Mark Müller face à ses responsabilités... le serviteur des milieux immobilier devrait se mettre au travail et réaliser les logements promis il y a deux ans ou alors il ne faudra pas qu'il s'étonne que la population les occupe...

Concernant les évacuations brutales de Jacques Dalcroze et de St-Jean, la députée Virginie Keller Lopez questionne le Conseil d'Etat sur sa politique concernant les 40'000 m<sup>2</sup> de bureaux vides à Genève. Comment peut-on ignorer simplement le problème que rencontrent ceux et celles qui cherchent un logement ou un local pour travailler et qui sont face aux locaux commerciaux vides dont les prix entraînent faillites et pertes d'emplois? On attend les réponses au prochain épisode...

### RÉQUISITION DES LOGEMENTS VACANTS



DR

### LE CONSEIL D'ETAT NE REPOND PAS, IL TRANSFERE LES PROBLEMES

Il semble qu'il soit devenu une habitude pour le Conseil d'Etat de refuser de rencontrer les associations qui en font la demande. Refus de rencontrer le Rassemblement des acteurs et artistes culturels (RAAC) lors du débat sur le transfert des charges, refus de rencontrer les occupants de Rhino évacués, refus de rencontrer le Collectif des artistes de l'Arquebuse dont l'évacuation est imminente... en fait ils créent les problèmes et ensuite ils s'en débarrassent sur le dos des communes...



DR

### PROCHAIN N° DE CAUSES COMMUNES

Thème principal : Le logement.

## COUP DE GUEULE SOCIALISTE

## POST LUX, TENEBRAS!

Me Poncet écrit dans la Tribune de Genève du 4 septembre que « le squat est haïssable ». Il ne s'embarrasse donc même pas des arguties juridiques évoquées par M. Mark Muller, pour justifier les expulsions sommaires ordonnées par le Conseil d'Etat et le procureur Zapelli.

## PS Ville de Genève.

Me Poncet qualifie de plus, en se réclamant du libéralisme des Lumières, les squatters de « régressifs », de « totalitaires », et de « fort incultes ». Il semble oublier la phrase de Kant, penseur également issu des Lumières, qui dit que « tout homme a une prétention légitime au respect de son prochain, et réciproquement ». Mais de toute façon, la finalité de l'article de Me Poncet n'est pas d'insulter ceux qui cherchent à se loger en dehors du système de la spéculation foncière, mais d'imputer à la gauche la crise du logement que vit Genève actuellement. Pour cela, il s'abaisse à des raccourcis dangereux et simplificateurs, comparant ceux qui ont osé apporter leur soutien au mouvement, aux marxistes de la Chine maoïste et au fondamentalisme religieux le plus absolu.

La gauche ne va donc pas répondre à une rhétorique simplificatrice et manichéenne, habituellement plus usitée par l'UDC, que ce même Charles Poncet se garde bien de critiquer dans sa défense des libertés individuelles,



DR

pourtant mises à mal par les dernières lois sur l'asile et les étrangers.

Le Parti socialiste continue à proposer une vision différente de la société, non pas basée sur un libéralisme pur et dur, d'autres diront bête et méchant,

mais sur la pluralité et la solidarité, en refusant de mettre à la rue des gens qui habitent et entretiennent un immeuble depuis près de 20 ans, au nom d'un titre de propriété acquis, au rabais, il y a quelques années. En cela, la gauche met véritablement l'humain, et

l'individu, au centre, contrairement à ce que laisse entendre Me Poncet en termes insultants, et tandis que la logique libérale qu'il défend protège surtout l'argent là où il est, même si c'est au détriment des individus les plus faibles.

Le Parti socialiste et toute l'Alternative rappellent enfin à l'ancien député libéral que les partis de droite ont été quasiment sans interruption majoritaires au parlement genevois (sauf pour la législature 1997-2001, pour 1%, et sans majorité au gouvernement).

Il est donc temps que l'Entente assume publiquement ses responsabilités vis-à-vis de la crise du logement. Si la Gérance Immobilière Genevoise – sans doute la seule régie à fournir des logements à un prix abordable pour les revenus les plus faibles – est également visée, il faut là encore rappeler à Monsieur Poncet qu'elle a fait partie pendant 12 ans du département de M. Pierre Müller, magistrat du parti libéral, et qu'elle est dirigée par un directeur membre du Parti démocrate-chrétien.

## FINANCES ET LOGEMENT

## OBJECTIFS 2008

**Sandrine Salerno,**  
Conseillère administrative.

**De nouveaux services, de nouveaux défis!**

La réorganisation administrative opérée par le Conseil administratif touche de manière significative le département des finances et du logement. L'arrivée de l'unité Agenda 21 et du service des ressources humaines ainsi que le départ de la direction des services de l'information et de la communication me donnent l'opportunité de redessiner le département et de définir trois pôles de compétences : les finances ; les ressources humaines et le logement.

**Un service des ressources humaines modernisé**

En rattachant le service des ressources humaines au Département des finances et du logement, le Conseil administratif renoue avec la logique qui prévalait jusqu'en 1999. Par ce choix, il affirme sa volonté de redonner une direction politique à ce service. L'enjeu est de taille. Employant près de 3'900 collaborateurs et collaboratrices, la Ville de Genève doit se donner les moyens d'être un employeur

exemplaire. Un employeur qui soit attentif aux conditions de santé et sécurité au travail, un employeur qui valorise les potentiels et favorise des parcours professionnels enrichissants, un employeur soucieux de garantir la compatibilité entre vie professionnelle et familiale. En somme, le service des ressources humaines doit être



DR

beaucoup plus qu'un office du personnel, il doit devenir le lieu qui concourt à l'épanouissement personnel et professionnel et doit développer une politique au service des employé-e-s de la Ville.

**Priorité au logement**

La nouvelle dénomination du département marque la volonté de poursuivre et de renforcer la politique sociale du logement. Face à l'accroissement

des disparités socio-économiques et la difficulté de trouver à bon prix un logement, la gérance immobilière communale a plus que jamais un rôle déterminant à jouer. J'aurai à coeur de poursuivre l'effort en matière de mixité et de logement social. La gérance se verra donc porter une attention particulière. Sa vocation sociale sera renforcée, son fonctionnement rendu plus transparent. Parmi les projets qui incarnent cette priorité, citons ici la création d'un réservoir d'appartements d'urgence pour les femmes et les enfants fuyant des situations de violence familiale.

**Des finances saines**

Les années à venir s'annoncent difficiles pour la commune. Les autorités seront vraisemblablement contraintes à opérer des choix parmi les prestations offertes à la population. Dans ce contexte, je poursuivrai les discussions avec l'Etat et les communes relatives aux transferts de charges et à la nouvelle péréquation intercommunale.

Par ailleurs, je m'attacherai à améliorer les outils de pilotage de gestion de la dette, par la mise en oeuvre de tableaux de bord.

## CHRISTIANISME SOCIAL

Les démo-chrétiens ont eu une idée géniale pour leur campagne électorale: se louer aux enchères sur internet. Les internautes pouvaient ainsi miser sur un café avec Doris Leuthard (exaltant, non? les Socialistes devraient s'en inspirer et proposer une tisane avec Micheline...). Le PDC assure que les fonds ainsi récoltés seront attribués à la recherche contre le cancer chez les enfants.

... Pour les tumeurs au cerveau chez les adultes, on s'adresse à l'UDC?

## CRASH EN CASH

Les 19 accusés du procès de la débâcle de Swissair ont tous été acquittés, début juin, et seront tous indemnisés (entre 18'000 et 489'000 francs par tête de pipe, au motif que l'accusation a échoué à prouver qu'ils étaient coupables de quoi que ce soit, sinon d'incompétence, mais c'est pas un délit). Le brillant banquier genevois Benedict Hentsch, administrateur de Swissair, recevra 192'000 balles. A ce tarif, il peut se dire «satisfait». On le serait à moins. Ce procès foireux coûtera au moins 20 millions aux contribuables zurichoïses... plus les 2,1 milliards de francs sortis des caisses fédérales pour assurer la poursuite des vols de Swissair jusqu'au début de ceux de Swiss. Bref, des années après sa chute, Swissair vole encore. Mais dans les caisses publiques!

## DIABOLISATION

Prenant la défense de son affiche montrant de bons moutons blancs expulsant un vilain mouton noir, l'UDC explique, dans son service de presse, que «par brebis galeuse ou mouton noir, on désigne en règle générale une personne qui refuse les règles de la collectivité, qui ne veut pas s'intégrer et qui provoque des difficultés». Bref, le complot contre Blocher continue...

## BAL TRAGIQUE AU MOLARD

Le 15 septembre, un «excité» isolé s'en prend au stand de l'UDC. Pas de dégâts matériels ni humains, mais une pleine page de la «Tribune» du surlendemain. Faut dire que l'odieux attentat a eu une conséquence dramatique: le Conseiller national Jacques Pagan «a perdu ses deux sacs de victuailles dans l'aventure.»

... c'était pas du mouton, au moins?



## INDIGESTION

«Nous assistons en Suisse à la décadence de notre civilisation et à la montée de la barbarie», a déclaré le président de l'UDC, Ueli Maurer, le 1er août («Tribune de Genève» du 2 août)...

... en effet: l'UDC pèse désormais un quart de l'électorat suisse...

## SYNONYME ET SYNERGIE

«Squat est un autre terme pour violation de domicile», a résumé le Procureur Zavatta («Le Temps» du 24 juillet)...

... du domicile de qui, au juste? Et Zapelli, c'est un autre terme pour quoi? Larbin des propriétaires?

## UN GRAND MOMENT DE BONHEUR!

Le même Zavatta, très content de lui, plastronne dans «Le Matin» (du 15 juillet): «j'appartiens aux 93 % de personnes heureuses dans leur travail»...

Un rien le rend heureux Zapelli: pouvoir mobiliser plus d'une centaine de flics pour déloger des squatters, et c'est l'extase... coup de barre? Un squat, et ça repart...



## RETRAITE ANTICIPEE

Pour Laurent Moutinot, commentant l'évacuation de Rhino («Tribune de Genève» du 24 juillet), «les squats étaient utiles à une époque, mais celle-ci est révolue»...

... c'est comme pour Laurent Moutinot lui-même...

## LE VERT EST DANS LE FRUIT

Quant à Bob Cramer, après les quelques horions distribués dans les manifestations suivant l'évacuation de la Tour, il a fièrement proclamé: «il n'y a pas de discussion possible face à des voyous et des casseurs» («La Tribune de Genève» du 12 juillet)

... sauf, apparemment, quand les voyous sont propriétaires ou huissiers et les casseurs procureurs ou policiers...

## AU-DESSOUS DES LOIS

«J'ai été secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière, donc, en tant que représentant des propriétaires, j'ai mené un dur combat contre les squats. Ce combat n'est pas terminé, même après l'évacuation de Rhino» (Mark Muller, «Le Matin» du 5 août)...

Larbin des propriétaires il était, larbin des propriétaires il se flatte de rester: c'est bon de savoir qu'il y a au moins un Conseiller d'Etat cohérent sur le dossier des squats.

## PARTI DES AUTOMOBILISTES

L'hebdo patronal «Entreprise romande» a ajouté (le 13 juillet) sa contribution à l'acte d'accusation des méchants squatters: «L'automobiliste qui avait emprunté le boulevard du Pont d'Arve (...) se trouvait piégé à mi-chemin par un barrage de planches, un sens interdit à gauche, l'impossibilité de tourner à droite et de rebrousser chemin. Le collectif de squatters Rhino avait encore frappé»...

... bloquer le passage des bagnoles, alors là, Rhino a dépassé les bornes de là où y'a bientôt plus de limite... on rétablit la peine de mort tout de suite?

## PRIMITIF

A propos des rôles respectifs des polices municipales et cantonale, le Conseiller administratif Pierre Maudet est catégorique («La Tribune de Genève» du 4 juillet): «Les ASM, force subsidiaire de sécurité, ne remplaceront pas la force primaire de la gendarmerie»...

... dommage pour les squatters. Et pour Carole-Anne.

## MIDDLE SQUAT

Le porte-parole de Rhino, Maurice Pier, reconnaissait dans «Le Matin» du 17 juillet que «Rhino n'est ni pour les très riches ni pour les très pauvres»...

... on est très fiers d'avoir à Genève inventé le squat pour classes moyennes.

## FAUT BIEN QU'ON S'OCCUPE!!!

Dans un communiqué pondu après l'évacuation de la Tour et avant celle de Rhino, le PS affirmait que les socialistes «continueront d'occuper le terrain en faveur du droit au logement»...

... En faisant dessiner les plans du terrain par l'architecte Jean-Luc Richardet, sans doute. Avec ce genre d'occupation par ce genre d'occupants, Zapelli n'a pas besoin d'envoyer les flics...



## L'EDITO DU DOSSIER

UNE FORMIDABLE  
OCCASION D'AVANCERVéronique Pürro,  
Députée.

DR

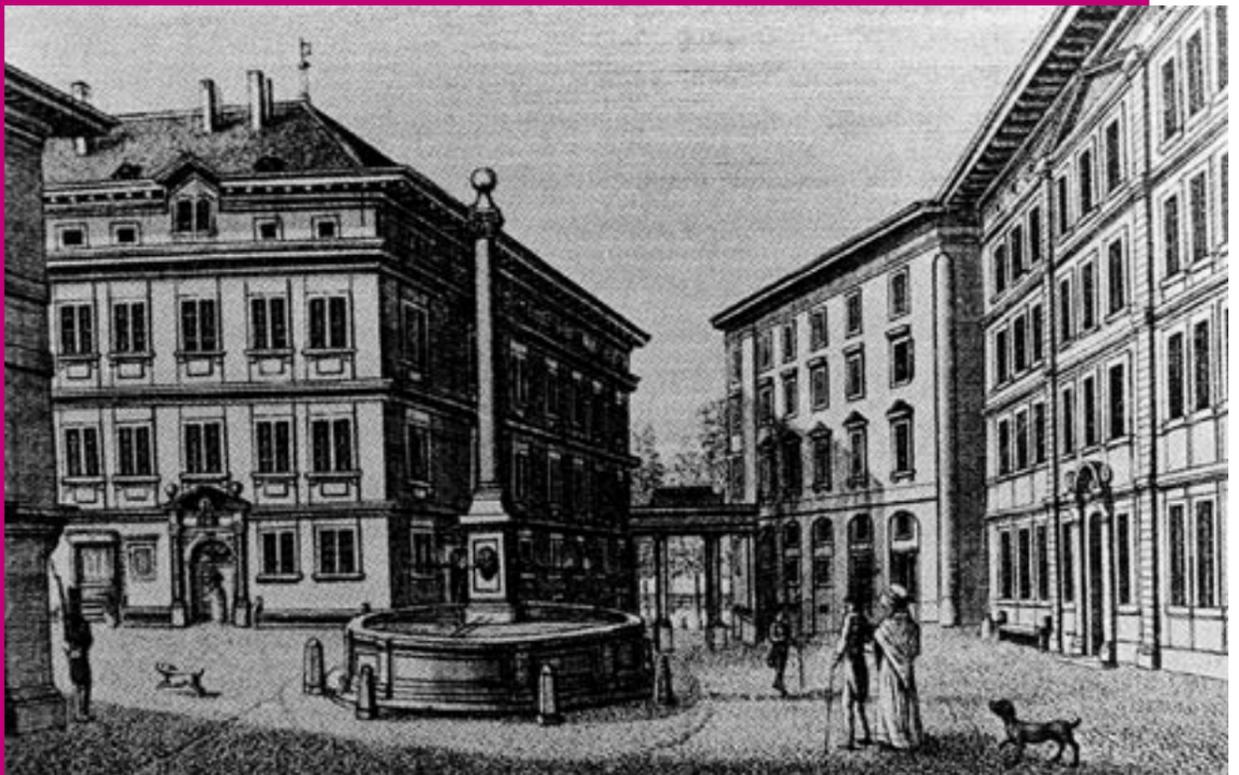
En mars 2006, lors de leur Congrès annuel, les Socialistes genevois ont adopté une résolution appuyant l'idée d'une révision totale de la Constitution cantonale. Depuis lors, fort de cette résolution, pour préparer les débats et la stratégie politiques, le Parti socialiste genevois s'est doté d'une commission réunissant régulièrement les membres intéressés, ainsi que d'une rubrique spécifique sur son site.

Mais pourquoi vouloir réviser notre Constitution, alors que certains acquis y ont été inscrits de haute lutte par des mouvements progressistes de gauche? Il convient peut-être ici de rappeler que dans tous les cantons ayant fait l'exercice, la révision s'est traduite par un progrès et non par des reculs. En effet, les cantons ayant révisé leur Constitution ont pu introduire des avancées intéressantes, par exemple au niveau des droits démocratiques et de la reconnaissance du travail associatif.

Par ailleurs, pour les Socialistes, qui appellent de leurs vœux certains changements et qui sont prêts à formuler des propositions dans ce sens, plusieurs raisons militent en faveur de l'élection d'une Constituante et de cette révision. En premier lieu, le processus conduisant à la nouvelle Constitution représente une formidable occasion de mobiliser l'ensemble des habitant-e-s du canton et des associations actives dans de nombreux domaines sur un projet qui touche toutes les questions importantes de la vie et du fonctionnement de notre société. D'autre part, la révision permettra de clarifier qui fait quoi et, dans un contexte de développement de l'agglomération, de préciser les différents niveaux institutionnels et de faire évoluer les outils démocratiques. Enfin, les socialistes, attachés au rôle de l'Etat et convaincus de l'importance de son action, comptent saisir l'opportunité pour réaffirmer les missions publiques.

Le chemin qui nous conduira à une nouvelle Constitution est encore long et rythmé de plusieurs étapes. Avec enthousiasme, nous nous réjouissons d'y défendre nos valeurs, d'y faire valoir nos convictions et d'y apporter nos contributions.

## CONSTITUANTE GENEVOISE



DR

Editorial : Une formidable occasion d'avancer	p. 5
Une nouvelle constitution pour Genève!	p. 5
Une chance pour les habitants-e-s des communes	p. 6
Quelle place pour les communes ?	p. 6
La Commune, la République et la réforme...	p. 7
Visite à une vieille dame	p. 8
La société civile au coeur du débat	p. 8

## DOSSIER

## LES TEMPS CHANGENT

## UNE NOUVELLE CONSTITUTION POUR GENEVE

Grégoire Carasso,  
Conseiller municipal

Le jugement porté sur la Constitution actuelle est assez unanime: un texte désuet, illisible, incohérent et, surtout, d'un autre temps. Mais pour y remédier, deux approches très différentes sont possibles. Soit on peut décider de confier à un comité d'experts le soin de rédiger un projet «clé en main» qui est ensuite soumis sans autre forme d'interactions au vote populaire, avec tous les risques que comporte une approche aussi technocratique; soit l'on peut décider, comme l'ont voulu les Socialistes et une majorité du Grand Conseil, d'initier un réel élan participatif.

Et c'est bien dans cette direction que le projet «Une nouvelle Constitution pour Genève» nous emmène. En effet, la loi prévoit l'élection d'une Assemblée constituante de quatre-vingt membres. C'est donc des élu-e-s du peuple qui, partant d'une feuille blanche, auront pour mandat spécifique de proposer, dans un délai de quatre ans, un nouveau texte constitutionnel aux citoyennes et citoyens du canton. Dans le but d'ouvrir largement cette Assemblée à la société civile et d'inclure des forces nouvelles, un pas essentiel a été franchi puisque le quorum, à savoir le résultat minimum qu'une liste doit atteindre pour

obtenir des sièges, a été fixé à 3%, au lieu des 7% en vigueur pour l'élection du Grand Conseil.

Par ailleurs, toujours dans la volonté non pas de reproduire un Grand Conseil bis, mais au contraire d'aller bien au-delà en termes participatifs, de nombreux partis, à commencer par les Socialistes, ont appelé de leur vœux une ouverture de leurs listes respective à des candidat-e-s ne faisant pas partie du sérail. Dans le même esprit, le projet de loi lève toutes les dispositions relatives aux incompatibilités de fonctions, à l'exception des membres du Conseil d'Etat.

Si les Genevois-e-s acceptent le 24 février prochain le principe de cette Assemblée constituante, elle sera, une fois élue, confrontée à des enjeux essentiels. En premier lieu, force est de constater que si, au milieu du XIXe siècle, l'espace politique couvert par la Constitution correspondait à l'espace physique, cette belle adéquation appartient au passé. Aujourd'hui, la moitié de la population de l'agglomération et les deux-tiers de son territoire sont à l'extérieur des frontières du canton. Le défi est de taille puisque faute de solutions opérationnelles, le politique ne sera pas en mesure de peser sur les réalités économiques qui déterminent son environnement sans tenir compte des frontières.

Ensuite, l'Assemblée devra nécessairement se pencher sur les relations entre les différentes collectivités publiques (communes, canton et Confédération), leur partage de compétences, leur répartition des tâches et les moyens pour les assumer et ce sans pouvoir faire l'économie d'une réflexion fondamentale sur les missions et le rôle de l'Etat. Dans la même ligne, la clarification et la séparation des pouvoirs seront essentielles, tout comme les enjeux sur la notion de citoyenneté, l'extension des droits démocratiques ou encore la reconnaissance du rôle des associations au sein de notre société.

Enfin, pour les Socialistes, il s'agira aussi de défendre des acquis obtenus de haute lutte. Et c'est en assumant notre rôle historique de force de progrès et de propositions que nous pourrions démontrer aux forces les plus réactionnaires – et il y en aura au sein de la Constituante! – que les acquis constitutionnels représentent une succession de majorités populaires qui ne manqueront de se mobiliser à nouveau. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si toutes les dernières révisions constitutionnelles ont non seulement gravé dans le marbre des acquis, mais aussi systématiquement engendré de nouvelles avancées sociales et environnementales!

## NOUVELLE CONSTITUTION GENEVOISE

### UNE CHANCE POUR LES HABITANT-E-S DES COMMUNES!

*La Suisse compte près de 3000 communes. 45% d'entre elles ont moins de 500 habitant-e-s. En comparaison avec des pays de taille similaire, la Suisse a des communes bien petites. Le fédéralisme et le principe de subsidiarité permettent néanmoins d'exercer le pouvoir de manière différenciée, que l'on soit à Zurich (412'000 habitant-e-s) ou à Corripo au Tessin (17 habitant-e-s). La moitié des communes de Suisse n'a par exemple pas de parlement, l'exécutif rendant des comptes directement au peuple.*

**Thierry Apothéloz,**  
Maire de Vernier.

La Constitution fédérale, dans son article 50 al. 1, prévoit que l'autonomie communale est garantie par le droit cantonal. Les grands cantons ont par exemple tendance à donner davantage de compétences à leurs communes, souvent éloignées des villes importantes.

#### Attachement historique

Malgré ces disparités, un point commun rassemble l'ensemble des communes. Pour les habitant-e-s, elles sont la première porte de la politique publique. Un bref coup d'œil dans l'histoire de notre pays nous montre que les communes ont préexisté aux cantons et à la Confédération. Elles sont ainsi fortement ancrées dans l'esprit collectif et au vu de la difficulté que connaissent certaines communes à fusionner, les citoyen-ne-s y sont particulièrement attaché-e-s.



DR

A Genève, les communes disposent de très peu de compétences en regard de la situation dans d'autres cantons

(notamment alémaniques). Depuis 1848, la Constitution Genevoise a passablement concentré ses pouvoirs au sein de l'Etat. Les 45 communes genevoises n'ont que très rarement leur mot à dire. Cette situation met malheureusement à l'épreuve les bonnes relations qui existent entre le Canton et les Communes.

#### Une cohésion valorisée

Une nouvelle Constitution genevoise est une réelle chance pour les communes. Elle permettra de valoriser et de renforcer les liens de proximité que les citoyen-ne-s ont avec leur commune. Dans de nombreux domaines, l'action communale peut trouver sa place. Seule ou à plusieurs, elle peut parfaitement concrétiser la proximité dans l'aide sociale, la mobilité, la prévention, l'environnement, la jeunesse, l'intégration ou encore l'urbanisme.

Car ainsi déclinée, la proximité permet aux communes de très bien connaître

les besoins de sa population, de pouvoir réagir plus rapidement aux nouvelles situations, d'offrir des réponses appropriées et ciblées. Elle renforce indéniablement la confiance entre l'habitant-e et la politique et par conséquent la citoyenneté.

#### Vers de nouvelles compétences

C'est pourtant dans la douleur que l'Etat lâche aujourd'hui un peu de ses prérogatives. Le Canton de Genève devra trouver un nouveau sens à son action: renforcer l'égalité des chances entre les individus, l'équité entre les communes.

J'ai la conviction que, forte de cette nouvelle proximité avec ses habitant-e-s, Vernier comme d'autres communes genevoises est prête à assumer de nouvelles compétences, de nouveaux devoirs; en somme, de nouvelles responsabilités pour une meilleure qualité de vie. Et nos valeurs socialistes s'en trouveront naturellement confirmées.

## DECENTRALISATION ET PROXIMITE

### QUELLE PLACE POUR LES COMMUNES ?

*S'agissant des divers niveaux de l'Etat, si on faisait table rase de l'existant, garderait-on les communes? Il faudrait certainement un niveau de compétence décentralisé, un pouvoir de proximité. D'ailleurs, le Conseil d'Etat, voici quelques années, avait imaginé une délégation à la proximité, réinventant ce niveau. Cette délégation a par la suite été discrètement enterrée. Postulons qu'elle existe déjà et qu'elle se nomme «Les communes genevoises».*

**René Longet,**  
Maire d'Onex.

Commençons par le nombre. Laissons la Ville de Genève être ce qu'elle est, elle fonctionne bien, quoi qu'on en dise jusqu'à dans les rangs du PS. Il faut ensuite distinguer trois types de communes: les suburbaines, celles de la périphérie et celles de la région. Pour les communes suburbaines, des coopérations plus étroites sont indispensables, en attendant des fusions plus formelles. Pour les communes périphériques, des regroupements s'imposent, tels que: une commune du Mandement, une de la Champagne, une sur Rive-Droite-Lac; d'ailleurs des regroupements existent déjà. Et pour la région, le projet d'agglomération devrait déboucher sur de nouvelles formes d'organisation.

#### Un syndic à la vaudoise?

Concernant l'organisation ensuite, s'agissant des conseils municipaux, une relation plus directe avec la population, intérêt principal d'un pouvoir de proximité, doit provenir de processus participatifs: systématiser les réunions de quartier, des boîtes à suggestions...

S'agissant des exécutifs, dans les petites communes, il faudrait un maire à temps partiel, et dans les communes suburbaines aller vers le plein temps. L'idée du syndic à la vaudoise est à retenir en vue d'une meilleure capacité d'action et d'identification.

Enfin, au fil des ans, des tâches ont été attribuées aux communes et il convient d'en redéfinir l'exercice, qui ne peut d'aucune façon se passer de coordination verticale (avec l'Etat) et horizontale (entre communes). Les perspectives pour les diverses tâches peuvent être définies comme suit.

#### Engagements multiples

Si pour l'action sociale communautaire, la loi définit bien la répartition des rôles, la promotion de la santé (par exemple les questions de mobilité, d'alimentation, d'habitats sains) quant à elle nécessite une bonne interaction avec la Direction générale de la santé. Pour ce qui concerne l'aide au développement, les communes ont besoin de systématiser le recours à l'expertise de la FGC et par là de la DDC et du canton.

S'agissant d'intégration, si c'est bien à la commune d'assumer la fonction d'accueil et de stimulant du lien social, un appui de l'Etat doit cependant ici permettre de mieux cibler son action, d'unifier les approches, de faire des économies d'échelle. De même, les engagements pour le développement durable, le recyclage, une politique responsable de l'énergie ont besoin de l'appui des services cantonaux pour un bon ciblage de l'action locale.

#### Les devoirs des communes

L'état civil est une prestation de proximité par excellence: il s'agit donc d'éviter une centralisation exagérée des offices qui anonymiserait la relation au citoyen. En matière de sécurité, on développera la présence policière de terrain en revalorisant le rôle des agents municipaux aux côtés de la gendarmerie. Pour la petite enfance et le parascolaire, il importe de préciser les devoirs des communes afin d'éviter les disparités dans l'offre. Enfin, l'offre sportive et culturelle appelle une coordination intercommunale sur le modèle du groupe de concertation culturelle.

#### Pour une gestion moderne

Dans des domaines comme la fiscalité, la circulation et l'urbanisme, les compétences devraient être redéfinies: il faut créer davantage de transparence dans la gestion de la fiscalité communale par le canton et inscrire dans la loi, la péréquation financière intercommunale. Pour la circulation, il est temps d'alléger les procédures de l'OCM et de déléguer des compétences aux communes, comme cela a été fait pour l'affichage public. En matière d'urbanisme, des normes en matière d'affectations doivent permettre d'atteindre une meilleure mixité sur tout le territoire, expression d'une plus grande égalité des territoires. De manière globale, les communes doivent être gérées de façon moderne, transparente, sans ostentation ni prétention, mais avec efficacité et au service de la population, afin que la plus-value de la relation directe avec l'habitant soit constamment présente et perceptible.

La révision de la Constitution doit permettre de formuler des consensus durables sur le rôle du pouvoir de proximité que sont nos communes et de les inscrire dans notre Charte fondamentale.

## DROITS FONDAMENTAUX

## LA COMMUNE, LA REPUBLIQUE ET LA REFORME DE LEURS INSTITUTIONS

*Réformer les institutions, et pour cela changer la Constitution de la République: ce projet est nôtre non par goût du modernisme (peu nous importe que la charte genevoise remonte à 1847), mais pour réaliser notre projet de société. La révision de la Constitution permettra d'énoncer de nouveaux droits, et d'ajouter certains droits fondamentaux qu'ignorait l'ancienne. La réforme des institutions représente bien plus que la rénovation d'instruments de pouvoir, de structures économiques, de répartitions de compétences: elle est la redéfinition des règles du jeu politique, à partir des droits fondamentaux, pour les concrétiser et les étendre.*

## P.H. et I.B.

## Une foutaise

Il y a quelques années, le Conseil d'Etat eut l'idée, digne du nom de la tour qu'il hante, de fusionner la Commune & le Canton, c'est-à-dire (sans le dire) supprimer la première ou la diviser en simples arrondissements électoraux. Relayé par quelques gazettes ayant coutume de mettre de l'huile sur le feu, ce projet occupa quelques semaines les jachères médiatiques, avant d'en être chassé pour insignifiance, puis de nous être derechef resservi, à peine réchauffé. Un précédent bouillon sorti du même chaudron avait déjà tenté de réunir les cantons de Vaud et de Genève. Mais pourquoi ce bricolage d'une «République & Ville de Genève» par suppression de la Ville et négation des prérogatives municipales de la République? Pour réformer les institutions de ladite République? Bien au contraire: pour faire l'économie d'une telle réforme. Mimer le changement pour qu'en réalité rien ne change, tels étaient les buts de ces tentatives avortées.

## Une dispute de deux siècles

Supprimer la municipalité genevoise: pareille proposition doit se mesurer à l'aune de l'audace de qui la formule. Comment nous propose-t-on d'atténuer les tensions, réelles ou imaginaires, de l'état présent?

Fondre la Ville dans le canton: ce projet fut concocté en 1815 par la vieille oligarchie revenue faire table rase des conquêtes des révolutions française et genevoise. A chaque génération on a proposé le même brouet: cette dispute de deux siècles débuta avec la création de la Commune de Genève, sous le régime français; elle s'est poursuivie avec son abolition, à la Restauration; elle a repris avec sa re-création, lors de la révolution radicale; elle a continué en 1930 au moment de la fusion des communes de la Ville...

Combien de fois l'avorton de 1815, congelé en 1847, dégelé en 1999, puis après recongelé, est-il régulièrement réchauffé pour nous être resservi... Pour quoi faire, à qui plaire? Pour atteindre quelle «taille critique»? Mais la suppression de la Commune & de la République ne suffirait pas, et c'est de la fusion de l'ensemble des communes du canton, et donc de leur suppression dont il devrait alors être question, le canton redevenant ce que l'ancienne République était: une et indivisible, à sa parvulissime manière. L'ancienne République n'était point canton, mais libre autant qu'il est possible à si petite Seigneurie. Ne voit-on pas que de petits Etats (le Luxembourg, l'Islande, Malte, le Montenegro, tous Etats indépendants à la population comparable, voire inférieure, à celle de Genève) fussent par leur petitesse défavorisés? Les cités françaises de nos frontières, bien que de taille et notoriété moindres que Genève, disposent de plus de liberté qu'elle, répondant ainsi à la question qu'un notable de céans posait avec une certaine ironie: «A quand un dicastère des Affaires étrangères de la Ville de Genève?»... A quand Genève voudra: Dijon et Grenoble en ont bien un...

S'agit-il de fusionner Commune & République pour réconcilier une histoire qui aurait, par pur marchandage, accouché de deux entités là où une seule aurait suffi?

Mais c'est le Canton qui est illégitime, à l'aune de l'histoire, bricolé à partir de l'ancienne Commune, pour insérer Genève dans la Confédération de 1815. Genève a été plus longtemps République indépendante que canton suisse, et la vieille obsession cantonale d'annihiler la Commune n'a d'autre raison que la pérenne rancune d'une droite inconsolable de l'Ancien Régime...

## Ergotages

Cependant, les modalités de l'abolition de la municipalité genevoise varient au fil du temps. Ainsi l'a-t-on évoquée au prétexte d'économiser sur le fonctionnement et les prestations municipaux, qui pourtant répondent à des besoins. Il n'y aurait certes pas moins de besoins si la Commune & le Canton étaient réunis. Il n'y aurait pas moins d'écoliers, de spectateurs dans les théâtres, de malades à l'hôpital, de crottes de chiens sur les trottoirs, et il ne pourra jamais y avoir moins de balayeurs, de pompiers et de gardiens de musées dans les deux entités fusionnées que distinctes, à moins d'opérer des licenciements massifs, de réduire les prestations, de compliquer les conditions de leur fonctionnement.

A l'évidence, des 45 communes que compte le canton, Genève est la seule à avoir les moyens de ses tâches. Quant à la dette, quelle aberration de croire que de l'addition de deux déficits émerge une Commune prospérité?

Nous dénonçons le caractère anti-démocratique d'une abolition de la Ville, qui priverait 100'000 citoyennes et citoyens du droit de vote et d'élection, du droit de candidature à l'élection, du droit de référendum et d'initiative municipaux et 40'000 étrangers de la Ville des droits politiques qu'on leur a concédés.

## Le pays de Genève

Une véritable communauté urbaine transfrontalière ne se peut construire qu'à l'échelle des communes qui sont comparables en taille des deux côtés de la frontière.

La Suisse officielle est encore bâtie sur la réfutation de toute reconnaissance des villes. Il n'est donc pas surprenant que l'entité la plus superfétatoire des deux (le canton) soit celle qui propose la disparition de l'autre...

Car les villes doivent être souveraines, garantes de la démocratie. Nous devons dépasser l'archaïque niveau cantonal pour faire le pays de Genève. Le Canton est obsolète.

C'est bien d'institutions démocratiques urbaines et régionales dont il est question, d'une institution politique à créer, représentant tous les habitants du pays de Genève et par eux contrôlée. La ville réelle ne saurait exister politiquement qu'à la condition d'exister institutionnellement, d'être autre chose qu'un concept abstrait résumant les communes d'un même pays.

## Enjeux &amp; urgences

Les enjeux du temps, l'urgence de leur donner une réponse, sont pourtant d'une toute autre importance que la seule question des rapports entre la Ville et le Canton. Quels sont-ils?

L'élargissement de la démocratie, et donc de la maîtrise citoyenne des institutions; l'édification d'un pays de Genève, transfrontalier, doté d'institutions politiques propres; l'accès direct des villes à la politique confédérale; la participation de Genève à l'intégration européenne et à l'invention d'une démocratie européenne; la maîtrise du

Une constituante sera, si le peuple l'accepte, l'espace de ces enjeux. Nous entendons nous livrer à une critique des institutions se muant en propositions de réformes concrétisant deux principes: l'un de légitimité, la souveraineté populaire; l'autre d'organisation, la subsidiarité institutionnelle.

La souveraineté populaire, d'abord: il ne s'agit pas seulement de proclamer, comme l'exige l'exercice de la démocratie, qu'un pouvoir politique ne doit pas agir sans l'accord des citoyens, mais d'admettre que ni l'accord ni le mandat du plus grand nombre n'oblige jamais que lui et ceux à qui ce mandat est donné.

La subsidiarité institutionnelle est la règle selon laquelle toute compétence publique est d'abord déléguée à l'instance la plus proche des citoyens; que l'Etat ne doit avoir de pouvoir que ce que lui laissent Villes & Communes, qui elles-mêmes n'en doivent avoir que ce que leur laissent les citoyens. Chaque acteur politique ne déléguant que ce que lui-même ne peut assumer, le contrôle démocratique s'exerce alors.

## L'ouvrage sur le métier

L'ouvrage de réformation politique genevoise reste sur le métier. Il devra se faire en profondeur. La révision globale de la Constitution (et ce que cette révision implique, notamment l'élection d'une constituante) doit obliger l'ensemble des acteurs sociaux et politiques de la République à jouer le rôle auquel ils prétendent mais dont ils semblent avec opiniâtreté fuir les contraintes: celui d'inventeurs d'une nouvelle démocratie, appliquée aux domaines, aux pratiques, aux groupes sociaux & aux personnes que sa forme actuelle ignore ou exclut. Seule l'assemblée constituante élue peut, en un même for (la Constituante elle-même), en un même temps (le temps de la révision constitutionnelle) et par les mêmes moyens (ceux de cette révision) s'emparer de tous les problèmes, suivre toutes questions -à la condition toutefois que les partis renoncent à la peupler d'hommes et de femmes siégeant déjà aux conseils de la République ou des communes.

Il s'agit de changer les institutions et les règles du jeu institutionnel. Les rapports entre la Ville, les Communes & le Canton ne sont cependant qu'une partie des problèmes qui se posent à Genève. Réduire le débat institutionnel à ces seules questions équivaut à tout faire pour qu'il ne se tienne pas. Or il doit se tenir, rapidement, et complètement. On ne lance pas une réforme constitutionnelle pour améliorer le fonctionnement des institutions existantes, mais pour les changer, pour qu'une nouvelle Charte crée les nouvelles institutions, affirmant concrètement les droits fondamentaux et permettant un nouvel exercice des droits populaires.

La démocratie est précisément la remise en question permanente des mythes & des héritages politiques.



développement économique et social; la réforme de la politique sociale et de ses instruments; la réponse à la crise du travail salarié; la reconnaissance par les lois des changements survenus dans la société; la reconnaissance de l'importance d'une politique culturelle accessible au plus grand nombre.

LA CONSTITUTION GENEVOISE EST AGÉE DE 160 ANS: LE TEMPS EST VENU DE LA REVISER!

## VISITE A UNE VIEILLE DAME

*La Constitution est le texte qui fonde une communauté. Elle est le contrat social qui définit ce qui nous lie ensemble. Elle doit refléter les enjeux d'une société à un moment donné. Elle doit permettre aux institutions de fonctionner et aux élu-e-s de gouverner de manière efficace.*

**Manuel Tornare,**  
Conseiller administratif.

Force est de constater qu'aujourd'hui, la Constitution de notre république ne permet plus de mener Genève vers un avenir serein. Au contraire, notre canton est en train de vivre une crise institutionnelle importante. En effet, depuis quelques années, Genève multiplie les blocages et les archaïsmes. On le voit au travers des conflits permanents autour des enjeux d'aménagement du territoire ou de mobilité, de l'incapacité à lutter contre le taux de chômage le plus élevé de Suisse, de la paupérisation croissante d'une partie non négligeable de la population ou encore de l'augmentation des incivilités et de l'insécurité. On peut observer l'apparition de forces xénophobes et populistes, la radicalisation d'une certaine droite prônant toujours plus de libéralisme et de baisses fiscales pour les plus riches avec en parallèle, la volonté de réduire massivement les prestations publiques. Ces forces politiques semblent de plus en plus soucieuses de la défense d'intérêts particuliers à court terme que de l'intérêt général et collectif. La cohésion de notre canton se trouve remise en question. Genève est en train de tomber malade et il est temps de nous occuper sérieusement des causes et non plus seulement des symptômes.

**Des structures archaïques**

Genève fait face à des problèmes du XXI<sup>ème</sup> siècle avec des structures politiques et institutionnelles héritées du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le canton compte 45 communes sur un territoire minuscule qui, formellement, ont peu de pouvoir. Même la Ville de Genève, deuxième ville du pays, qui représente à elle seule 80% du produit intérieur brut du canton, est un nain politique par rapport à ce dernier. De plus, les communes de petites tailles rurales et campagnardes ont un poids politique relatif considérable grâce à leurs élu-e-s. Il suffit de prendre l'exemple du Grand Conseil; aujourd'hui, Genève est une communauté essentiellement urbaine, mais son parlement est encore composé d'une majorité d'élue-s représentant les

lobbies des milieux paysans, des élites des petites communes riches aux centimes additionnels les plus bas et des milieux immobiliers. Lorsque que le problème est profond, des changements ponctuels ne suffisent plus. Notre canton a évolué rapidement. Aujourd'hui, Genève représente une agglomération de près de 800'000 habitants. Un processus ambitieux doit avoir lieu. Une révision complète de notre constitution s'impose. Attention toutefois, la constitution actuelle comprend des dispositions progressistes notamment en matière de logement, de protection de l'environnement ou d'énergie. En tant que Socialistes, il faudra se battre pour que ces dispositions soient maintenues dans la nouvelle constitution.

**Pour un débat élargi**

Des enjeux essentiels doivent être débattus lors de cette révision. En premier lieu, il faut redéfinir le rôle, la taille et le poids politique des communes. Dès lors, faut-il envisager des fusions, des communautés urbaines? Ensuite, le rôle et les compétences des exécutifs et des parlements doivent être discutés, notamment la durée de mandats des maires: une année ou quatre ans? De même, il faut se pencher sur l'intégration et le droit de vote et d'éligibilité des étrangers, ainsi que sur les droits fondamentaux individuels et collectifs. Enfin, l'aménagement du territoire et la mobilité, l'avenir du service public, la politique sociale et le rôle ainsi que la position de Genève sur le plan régional, national et international doivent être des éléments essentiels au débat.

Pour aborder tous ces sujets et d'autres encore, une concertation élargie doit être menée. Celle-ci ne peut avoir lieu que dans le cadre d'une Assemblée Constituante élue par le peuple. J'espère qu'elle sera composée de représentant-e-s de larges parties de la population. Genève possède une société civile riche, dans les domaines associatif, social, culturel et économique. S'en passer serait une grave erreur.

## ASSOCIATIF

## LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CŒUR DU DÉBAT

*La mise en place de la constituante genevoise entre dans une nouvelle phase. Le peuple décidera s'il veut ou non d'un processus de mise à plat et de réécriture de la loi fondamentale permettant de revisiter les structures de notre canton et de redéfinir les principes sur lesquels notre démocratie s'articule. La société civile genevoise, extrêmement riche et variée, a un rôle primordial à jouer tant dans la campagne sur le vote de principe d'une constituante que lors des travaux de la constituante elle-même.*

**Carlo Sommaruga,**  
Conseiller national.

Le monde associatif s'est dernièrement regroupé pour définir son rôle et la manière d'amener le point de vue de la société civile dans le débat. Cela est un pas fondamental. Toutefois, si le démarrage du processus d'articulation des diverses forces sociales autour des objectifs à atteindre par la constituante est un pas symbolique important, il ne doit pas cacher qu'un travail de réflexion en profondeur doit avoir lieu. Il permettra aussi aux multiples portes-paroles de la société civile de porter un regard novateur et critique sur le jeu politique traditionnel de la démocratie représentative.

L'entrée de la société civile au sens large dans le débat doit-elle se faire sous sa propre bannière ou alors dans le cadre des partis et forces politiques existantes? En fait sous les deux formes.

**Une participation civique étendue**

Le monde associatif – laboratoire constant de la démocratie participative, lieu privilégié de la réflexion sur les thématiques aussi diverses mais indissociables que les droits fondamentaux civils, civiques et sociaux, la participation citoyenne, la protection de l'environnement, l'économie solidaire ou encore les diverses solidarités qu'elles soient intergénérationnelles, intercommunautaires, internationales, etc. – doit faire entendre sa voix en tant que tel dans le débat, cela tout particulièrement lors de la votation sur l'adoption du principe de la constituante. Le monde associatif a la responsabilité d'affronter les résistances, plus ou moins fortes qui existent ici et là sur les risques supposés lors d'une discussion autour de la Constitution. Il lui appartient de manière claire de montrer que la société civile n'est pas en train de jouer la perte de droits acquis, mais qu'elle a à y gagner en

apportant sa propre vision du vivre ensemble et des défis de notre société. Par exemple: la participation civique de tous les résidents à tous les échelons du fonctionnement de l'Etat, la redynamisation de la vie civique ou la prise en compte de la réalité de l'agglomération transcantonale et transfrontalière ou une égalité de chances revigorée. Un discours novateur peut donner des impulsions fortes et surtout mobiliser des forces vives du monde associatif pour renouveler les acteurs du monde politique.

**Une démocratie renforcée**

Par ailleurs, la société civile doit s'organiser de manière à être le plus efficace possible dans la nouvelle constituante. La question est simple. L'efficacité majeure est-elle dans le lancement d'une liste du monde associatif ou la participation de celui-ci dans les listes ouvertes des partis? Il apparaît que la deuxième option est

celle qui offre le plus de perspectives et d'opportunités pour influencer dans la réécriture de la Constitution. En effet, en étant présente au sein des diverses forces politiques qui ouvriront leurs listes, elle pourra jouer un rôle déterminant au sein même de ces forces politiques au moment de l'élaboration de l'opinion et à l'heure des choix.

La société civile organisée autour d'une propre liste se retrouvera à affronter des groupes politiques en commission ou en plénière alors que leurs positions seront déjà articulées, partiellement du moins. L'effet de levier politique en faveur de l'innovation idéologique et institutionnelle sera nettement amoindri par cette stratégie.

Ouvrons les listes des partis et singulièrement celle du Parti socialiste aux représentants de la société civile. La démocratie sortira de la constituante encore plus renforcée.

## DILEMME SOCIALISTE

## LOI SUR LE CHOMAGE : QUE FAIRE ?

Trois ans après que le peuple a rejeté une loi liquidant les emplois temporaires cantonaux, il sera appelé à voter sur la nouvelle loi votée par le Grand Conseil. En effet, le référendum d'A Gauche Toute ayant abouti, le PS sera appelé en Assemblée générale à prendre position.

**Alberto Velasco,**  
Député au Grand Conseil.

Dans les grandes lignes, la nouvelle loi supprime les emplois temporaires pour les remplacer par des emplois issus de l'économie solidaire et des mesures d'encouragement à l'encontre des entreprises avec comme objectif l'emploi des chômeurs.

**Economie solidaire**

Il est vrai que prétendre absorber une grande partie du chômage à partir des emplois dits de l'économie solidaire est une attitude très spéculative, car ces emplois de l'économie solidaire dépendent très largement des subventions publiques. En effet, ce que l'on appelle l'économie solidaire regroupe des entreprises ou associations se situant en dehors de l'économie de marché afin d'éviter des distorsions au niveau de la compétitivité. En clair, ce sont des entités qui, pour exister, doivent avoir le soutien financier des collectivités publiques ou de mécènes.

A l'heure où la politique des partis de droite consiste à s'attaquer aux subventions de l'Etat, représentant l'équivalent de 1,7 milliards, on prétend que l'économie solidaire avec les conditions cadre actuelles, voire réduites, va être à même de résorber une grande partie des chômeurs bénéficiant des emplois temporaires et même les pérenniser dans leur occupation. Ceci est vrai pour autant que l'Etat les subventionne directement ou indirectement via des commandes de travaux. A suivre donc de près. Mais on doit saluer, via le projet de loi, la prise en compte par l'Etat de l'existence de cette économie solidaire et sa reconnaissance en tant qu'acteur économique et social. C'est une des avancées de ce projet de loi.

**Les limites des emplois temporaires**

Par ailleurs, c'est aussi une reconnaissance implicite par les autorités de l'impossibilité par l'économie marchande d'absorber le chômage ou de procurer à chaque individu un travail

lui permettant de vivre dignement.

On doit aussi admettre que les emplois temporaires ne sont pas la panacée, car ils offrent à l'Etat un personnel sous-payé à des postes qui auraient dû être assumés par des engagements en poste fixe. Bien souvent ces occupations n'ont rien de formateur et, dans la majeure partie des cas, elles débouchent sur un nouveau droit au chômage qui, soit dit en passant, n'est pas une solution acceptable. En fait, l'unique solution digne consiste à ce que tout un chacun ait un emploi. Bref, si la situation actuelle est hypocrite, celle qui nous est proposée a le mérite d'exister et d'ailleurs, les commissaires socialistes se sont employés à l'améliorer en déposant un projet de loi, mais surtout en amendement la loi proposée par le Conseil d'Etat en commission d'abord et lors du vote en plénière.

**Un possible référendum?**

Malheureusement, les amendements déposés en plénière furent tous rejetés, obligeant ainsi le PS à voter contre cette

loi. Toutefois, il est à regretter que l'on n'ait pas pris le temps de négocier nos amendements avec le Conseil d'Etat avant leur dépôt en plénière, car je suis un de ceux qui pensent qu'un certain nombre aurait été assumé par celui-ci. Mais si on ne refait pas l'histoire, on se doit construire l'avenir. Etait-ce une raison suffisante pour lancer un référendum? Je ne suis pas convaincu car si le référendum passe on se retrouvera dans la situation actuelle et le Conseil d'Etat se fera un malin plaisir de rejeter sur les référendaires la possible péjoration sur le front du chômage en argumentant qu'on lui avait supprimé un outil indispensable. Par contre, si le référendum est refusé par le peuple, le Conseil d'Etat se verra nanti d'une double légitimité pour aller de l'avant avec sa politique. En réalité, tactiquement, la gauche aurait eu tout intérêt à évaluer cette loi pendant une année et après le constat d'échec éventuel, faire une nouvelle proposition, mais en lançant une initiative populaire!

## UNE CAMPAGNE MALSAINE

## DES MOUTONS DANGEREUSEMENT BRUNS

On parle beaucoup de fièvre aphteuse, une maladie courante parmi les ovins. Mais les moutons de l'affiche UDC répandent une autre infection : la peste brune, dont les émanations imprègnent toute la propagande de ce parti.

**Maria Roth-Bernasconi,**  
Conseillère nationale.

**Du noir-blanc au brun**

L'affiche d'abord, qui met en scène des moutons blancs éjectant leur homologue noir hors de Suisse, est monstrueuse. La technique est classique: on part d'une situation démontrée à grand renfort de chiffres, pertinents ou pas, histoire de faire scientifique et objectif. Puis on dérape dans l'irrationnel, livrant des boucs émissaires à la peur et la haine du public: au hasard et en vrac, les juifs, les communistes, les jeunes ou les étrangers. Un raisonnement réducteur, opposant l'axe du mal et celui du bien. Et séducteur, tant son simplisme paraît convaincant: comme il est rassurant de comprendre d'où vient le mal, et que la répression suffit à l'endiguer. Comme il est plus difficile de réfléchir, de dialoguer et de se poser des questions...

Le manichéisme consternant de l'affiche se retrouve dans le livret de « documentation » de l'UDC, comme par hasard en noir et blanc. Avec le même ton sûr de soi, y compris dans le mensonge d'une Suisse gouvernée par la

gauche (ah, si seulement c'était vrai!), ce torchon oppose par exemple le camp « bourgeois » au « rose-vert ». Encore une histoire de couleurs, et surtout une histoire de brun: les fascistes des années 30 adoraient ce genre de formules « le paradis ou l'enfer », limitant drastiquement la réflexion.

Noir et blanc, l'ignoble clip désormais censuré ne l'est que du côté racaille: sans couleurs, les images des Noirs, des spécialistes de l'abus et des familles musulmanes! A l'opposé, la Suisse des Blancs travailleurs, épargnants et bons chrétiens apparaît toute chatoyante. Ce noir-blanc a décidément de dangereux reflets bruns...



DR

**Au loup!**

Une fois ce constat fait, il s'agit de ne pas rester moutons: c'est la passivité et non la férocité qui a fait le lit des régimes fascistes. A cet égard, comme toute une frange de la population ou encore notre présidente socialiste, qui s'est déclarée dégoûtée, il ne faut pas se taire.

Car le loup est dans la bergerie. Ennemi du système politique infiltré au Conseil fédéral comme le loup chez les sept chevreux, il ne fait même plus l'effort de montrer patte blanche. La campagne de son parti affiche un racisme ouvert dans des proportions inquiétantes et ce ministre incompetent n'a même pas honte de crier à l'insécurité dont il est, en tant que chef de la justice

et de la police, le suprême responsable! Espérons, et c'est probable, que la stratégie ait tellement atteint les limites de l'acceptable qu'elle se retourne contre ses auteurs.

**Pour une Suisse multicolore**

S'il ne faut pas rester moutons et savoir se montrer vaches, il ne s'agit pas non plus de se faire tourner en bourrique. Dénoncer une campagne bouseuse, oui! Résister en refusant toute alliance avec le parti concerné, en bloquant la réélection de son tribun et en appelant à des actions comme le renvoi des initiatives malodorantes trouvées dans nos boîtes aux lettres, encore oui!

Mais en rester là, pris au piège des provocations, certainement pas! Nous, socialistes, avons mille propositions nouvelles, constructives et concrètes pour l'avenir d'une Suisse multicolore. Car de cet arc-en-ciel vient notre force: la Suisse est née du pari de la solidarité dans la différence. Ce n'est qu'ainsi que nous éviterons la page la plus noire que pourrait connaître la Suisse: celle de la peste brune et des moutons tondus.

S.ROLNIK et F.GUATTARI, «Micropolitiques», éd. du Seuil / coll. Les Empêcheurs de penser en rond, 2007

## POUR UNE CONSTITUTION DESIRANTE

*Dans un numéro consacré à la Constituante et à des questions concrètes telles que les répartitions de compétences entre le Canton et les communes, je propose ici une lecture qui concerne un niveau beaucoup plus fondamental du vivre-ensemble. La société précède la Constitution et celle-ci ne fait que formaliser des pratiques ou des rapports de force déjà établis.*

**Stefan Kristensen.**

L'enjeu du livre de Rolnik et Guattari est la structuration du champ social en mouvements de désirs collectifs, de créativité imprévisibles et de revendications nouvelles. Où se situe le pouvoir réel? Par quels processus des collectifs de résistance se forment-ils? Quel rôle la production culturelle joue-t-elle dans la formation d'individus et de groupes conscients d'eux-mêmes? Comment une structure politique laisse-t-elle place à des subjectivités nouvelles et imprévisibles? De telles questions traversent ce livre issu d'un voyage de Félix Guattari au Brésil au début des années 80, au moment de l'émergence des mouvements sociaux et politiques tels que les Sans terre ou le Parti des travailleurs (PT) qui ont eu tant d'influence sur

la pensée et les pratiques alternatives des dernières décennies.

Guattari donne des conférences dans des cercles de militants politiques, de psychanalystes, d'artistes, d'éducateurs, de minorités, etc. Chacune de ces rencontres est l'occasion d'un développement de ses idées, mais aussi d'un débat sur le rôle de chacun des groupes dans un processus politique émergent. En effet, le Brésil de 1980 allait vers ses premières élections libres après une longue dictature militaire. Au fil de ces rencontres, Guattari cherche à articuler le niveau «micropolitique» et le niveau «macropolitique», c'est-à-dire la logique du désir et de la création avec celle des normes et des cadres politiques, concrètement à l'époque, il s'agissait d'intégrer les mouvements sociaux émergents dans le PT de Lula, le futur président. Ce problème est aigu,

aussi à Genève, lorsqu'il s'agit, par exemple, de préserver le lien entre les squatteurs et les organisations politiques de gauche.

L'un des moments les plus bouleversants du livre est quand Guattari décrit la manière dont le système capitaliste actuel produit une subjectivité culpabilisée. Le système a besoin que les individus et les groupes aient une conscience de soi suffisamment fragile pour faire en sorte que jamais n'apparaisse quoi que ce soit d'imprévu ni de troublant. La vieillesse, la maladie, mais aussi l'affirmation du désir et l'apparition d'un désordre sont réprimés: *«Il y a toujours un aménagement qui tente de prévoir tout ce qui peut être de la nature d'une dissidence de la pensée et du désir. Tout ce qui surprend, même légèrement, doit être classable dans une zone d'encadrement, de référencement.»*

Guattari, cependant, ne se contente pas de dénoncer le système, mais il montre que cette situation «apporte d'immenses possibilités de déviance et de réappropriation.»

Le corollaire de cette critique institutionnelle est qu'une politique progressiste (voire révolutionnaire) doit toujours être comprise dans la perspective d'un processus d'appropriation par les sujets de leur vie. En d'autres termes, la vision juridique qui domine notre société aujourd'hui est le principal obstacle à la mise en place d'organisations catalysant réellement le changement.

**Sur les auteurs :**

Félix Guattari (1930-1992) était philosophe, psychiatre et militant politique / Suely Rolnik est psychanalyste, critique culturelle et professeure à l'Université catholique de Sao Paulo.

SUNSTEIN, Cass R. «Designing Democracy. What Constitutions Do», Oxford University Press, 2001

## AUTOUR DES PRINCIPES CONSTITUTIONNELS

*Comme l'a révélé encore dernièrement la campagne française autour du référendum sur le Traité constitutionnel européen, le moment de se doter d'un texte fondamental est souvent l'occasion d'un affrontement entre deux conceptions de la nature constitutionnelle. D'une part, ceux que l'on pourrait qualifier de formalistes estiment que la constitution ne doit représenter qu'un cadre et n'établir que des règles de coordination (principes de l'état de droit, libertés fondamentales et procédures démocratiques). De l'autre, ceux que l'on pourrait qualifier de substantialistes considèrent que la constitution doit dire quelque chose de nos valeurs, au-delà de principes formels, et que celles-là doivent y trouver une expression concrète (pour ne prendre qu'un exemple, car le plus cher à la gauche, les droits sociaux). Contre ces derniers, les formalistes arguent efficacement du pluralisme intrinsèque des sociétés modernes, qui fait du consensus sur le bien un objectif fort improbable. Avec Designing Democracy, Cass R. Sunstein donne pourtant quelques moyens de dépasser cette opposition et aux substantialistes des arguments pour faire avancer leur cause.*

**Julien Dubouchet.**

D'abord, il montre que l'on peut très bien déterminer des principes constitutionnels sans théorie constitutionnelle au moyen de ce qu'il appelle des «accords théoriquement incomplets», et que ceux-là jouent d'ailleurs un rôle très important dans l'adoption de ce genre de normes. Ainsi en irait-il par exemple de la garantie de ressources minimales, qui peut aussi bien trouver sa motivation dans une conception de la dignité humaine à ne toujours préserver que dans la juste répartition des richesses ou encore dans la préservation de l'ordre public.

Ensuite, Sunstein rappelle ce qu'il avait développé plus longuement, avec Stephen Holmes, dans The

costs of rights (Norton, 1999), à savoir l'inanité de l'opposition entre droits négatifs et droits positifs, qui recoupe très largement celle que nous venons d'évoquer. Selon son expression, «tous les droits sont positifs» en ce qu'ils impliquent tous une intervention de l'État et que leur caractère «absolu» dépendra précisément de celle-là. L'exemple de la propriété privée illustre bien la pertinence de cette analyse: il s'agit pour les libéraux d'un des principaux droits négatifs et pourtant nul ne peut prétendre que celui-ci est budgétairement inoffensif; qui plus est, son coût est directement lié, négativement, à l'existence d'autres droits, ceux-ci positifs par excellence, comme les indemnités de chômage, l'accès gratuit à la santé, à l'éducation ou encore les aides au logement. Il n'y

a donc pas de barrière conceptuelle à l'intégration constitutionnelle de droits sociaux.

Enfin, concernant précisément ces droits dits positifs, Sunstein présente, avec le cas de la Constitution sud-africaine et l'interprétation qu'en a donnée la cour suprême de ce pays, une manière nouvelle et prometteuse de les envisager. Trop souvent, en effet, l'inscription de droits sociaux au niveau constitutionnel (droit au logement, au travail, à la santé, etc.) soulève le problème de leur faisabilité et amène les juges à ne pas leur reconnaître le statut de droits individuels et de conclure à leur non justiciabilité. Avec l'adjonction d'une clause de «réalisation progressive» à son article sur le droit au logement, la Constitution sud-africaine a rendu explicite le

caractère relatif de tout droit, en fonction des moyens et des priorités de la société concernée, permettant ainsi une forme de justiciabilité intermédiaire: si le gouvernement ne pouvait être tenu, du fait de ne pas en avoir, de fournir à qui le demanderait un logement, il n'était par contre pas habilité à expulser des mal-logés d'un terrain occupé étant donné, précisément, qu'il n'avait pas de logements adéquats à proposer. C'est ainsi une manière de fixer des objectifs qui oblige celui qui se les fixe, et donc de peut-être enfin faire avancer des droits qui sont toujours restés lettre morte.

**Sur l'auteur :**

Cass R. Sunstein, né en 1954, est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Chicago.

L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

## UN PARTENAIRE INCONTURNABLE

L'association des communes genevoises (ACG) regroupe les 45 communes du canton. Née au début du siècle dernier, l'Union des maires des communes rurales devient l'association des maires du canton de Genève en 1933. En 1964, elle change de nom et devient l'ACG. A quoi sert cette association? Que fait-elle? Pour répondre à ces questions, nous avons interrogé Pascal Chobaz, actuel président de l'ACG, ancien Maire et Conseiller administratif socialiste de Lancy, conseiller municipal durant 16 ans.

Propos recueillis par  
Virginie Keller Lopez.

Dans un petit canton comme Genève, l'Association des communes genevoises rassemble 45 communes, certaines minuscules, d'autres plus grandes, plus urbaines, riches ou moins riches. On a de la peine à imaginer qu'elles puissent être réunies par un même intérêt commun...

*Pascal Chobaz:* Les communes ont certes des profils différents mais elles ont ceci en commun qu'elles ont toutes les mêmes compétences et responsabilités (Ville de Genève comprise) que leur confie la législation cantonale. L'ACG agit dès lors sur le plan institutionnel, afin de donner aux communes le cadre le plus propice au développement de leurs activités.

Alors qu'aujourd'hui le Grand Conseil est entré en matière sur le projet d'une Constituante pour Genève, comment voyez-vous le rôle de l'ACG dans ce débat?

*P. Ch.:* Il sera indispensable de prendre en compte la voix des communes dans la mesure où l'on ne saurait instaurer un débat institutionnel d'une telle importance que la révision de la constitution sans y associer, directement ou indirectement, les communes. L'ACG ayant pour but la défense de l'institution communale, elle s'impliquera naturellement, et dans un esprit d'ouverture, dans ce chantier.

N'est-ce pas paradoxal d'avoir aujourd'hui encore comme but le renforcement du pouvoir communal, alors que la construction de l'agglomération est en route et que les problématiques se traiteront de plus en plus au niveau régional?

*P. Ch.:* L'ACG ne recherche le renforcement du rôle de proximité dévolu aux communes que lorsque l'octroi de compétences nouvelles répond au principe de subsidiarité. Cette philosophie trouve tout à fait sa place dans le



DR

développement d'instruments de coopération au niveau de la région.

Dans son dernier rapport d'activités, l'ACG fait mention des reports de charge de l'Etat sur les communes. Qu'en sera-t-il pour le budget 2008?

*P. Ch.:* Les transferts de charges négociés conjointement par le Conseil d'Etat, le Conseil administratif de la Ville de Genève et l'ACG représentent un montant de l'ordre de 65 millions de francs. L'impact pour les communes sera cependant moindre dans la mesure où le Fonds d'équipement communal permettra de diminuer cette charge de 14 millions. Si on tient encore compte des charges déjà transférées aux communes en 2006 et 2007 – soit environ 40 millions au vu des comptes 2006 –, l'effort supplémentaire consenti par les communes pour 2008 s'élève au final à environ 12 millions, montant jugé absorbable en regard des comptes communaux. Sur un plan personnel, je regrette toutefois que les transferts opérés soient essentiellement financiers. Les possibilités de transférer des compétences (associées de charges) existent, même si elles sont plus difficiles à mettre en œuvre.

Parallèlement aux discussions qui entourent les transferts de charge, il est de plus en plus question de redéfinir la péréquation entre les communes. Comment se passent les discussions avec l'Etat sur ces questions?

*P. Ch.:* Des discussions ont en effet été entamées sur le sujet et j'espère qu'elles pourront aboutir afin que la réforme attendue puisse intervenir à l'horizon 2010. C'est l'objectif que nous nous sommes fixés avec le Conseil d'Etat. Il s'agira d'obtenir un consensus le plus large possible autour de ce sujet, car il sera vraisemblablement soumis au référendum obligatoire. Certaines des mesures envisagées nécessiteront des modifications de la loi sur les contributions publiques. Il faudra faire des simulations approfondies afin d'éviter de nous trouver dans la situation de la péréquation financière fédérale qui aboutit à des résultats que personne n'a prévus!

Pensez-vous que les communes peuvent avoir une position semblable alors même qu'il existe des disparités importantes entre elles en ce qui concerne leurs revenus et les charges auxquelles elles font face? Est-ce que cela a encore un sens aujourd'hui que les 45 communes du canton aient 45 impositions différentes?

*P. Ch.:* La souveraineté fiscale est la clé de voûte de l'autonomie communale. C'est justement pour défendre cette souveraineté que l'ACG appuie toutes les mesures propres à améliorer la péréquation financière. A ce sujet je peux indiquer que nous ne sommes pas restés les bras croisés. Ainsi, depuis 1997, le Conseil d'Etat opère, sur proposition de l'ACG, un prélèvement sur le fonds de péréquation des personnes morales en vue de l'attribuer aux communes les plus pauvres et, simultanément, prive les communes les plus riches des attributions de ce fonds. Imaginons enfin de remplacer les taux fiscaux fixés librement – et démocratiquement – par les communes par un taux unique. Qui fixerait ce taux?

A quelle hauteur? Sur quelle base? Comment seraient partagées les recettes (le taux appliqué apportant des recettes insuffisantes à certaines communes et excédentaires à d'autres)? Sur quelles bases? Poser ces questions c'est démontrer que le taux unique pose plus de problèmes qu'il n'en résout.

Pouvez-vous nous expliquer à quoi sert le FEC (fond d'équipement communal) et comment il est géré? On pourrait imaginer qu'il devienne beaucoup plus important et serve réellement de pot commun pour les équipements collectifs comme les infrastructures pour la petite enfance ou les infrastructures sportives et culturelles. Est-ce une discussion actuelle au sein de l'ACG?

*P. Ch.:* Le Fonds d'équipement est une fondation de droit public dont le conseil est actuellement formé de 2 conseillers d'Etat et de 7 magistrats communaux. Le FEC poursuit deux buts, à savoir, d'une part, la prise en charge d'une partie des intérêts des communes à capacité financière moyenne et faible, et, d'autre part, le financement d'infrastructures d'intérêt régional.

C'est au titre de cette seconde mission que la Ville de Genève a pu bénéficier d'apports non négligeables ces dernières années, que ce soit pour le financement annuel du Grand Théâtre, celui de la centrale d'engagement du SIS, ou encore, sujet d'actualité en Ville de Genève, celui de la rénovation de la patinoire des Vernets. L'ACG estime indispensable le développement de cet outil de co-financement d'infrastructures régionales et nous avons d'ailleurs écrit au Conseil d'Etat dans ce sens. Son mode de fonctionnement devra toutefois être repris pour lui permettre de mieux répondre à ces défis. Ce sera, avec la péréquation financière intercommunale, l'un des sujets prioritaires du prochain comité ACG élu le 22 septembre pour les 4 ans de la législature communale qui vient de débiter.

LES SOCIALISTES A BERNE

## S'ENGAGER ET AGIR POUR UNE SUISSE SOCIALE ET SOLIDAIRE!



photo: atelierssud. anne-christine duss

### Être socialiste, c'est être solidaire et responsable!

*Le Parti socialiste est la force politique qui est la plus à même de défendre une Suisse sociale, ouverte et écologique. Son engagement à l'échelon fédéral, cantonal et municipal pour la construction d'un pays solidaire et sa capacité à intégrer dans son action politique les nouveaux défis – aujourd'hui le changement climatique – sont la démonstration éclatante du rôle essentiel qu'il joue et doit continuer à jouer.*

Le Parti socialiste agit toujours du côté de la partie la plus faible au contrat. Au-delà des promesses électorales, les Socialistes, à Berne, seront sur le terrain concrètement pour défendre les familles, les personnes vulnérables, les personnes fragilisées.

Car ils sont pour une Suisse plus juste, plus sociale, ouverte et écologique.

Au Conseil des Etats, le Parti socialiste genevois présente une femme de cœur et d'action : **Liliane Maury Pasquier**. Elue à Berne depuis 12 ans, Liliane Maury Pasquier a été présidente du Conseil national en 2002, première femme romande à cette fonction. A cette occasion, sa connaissance approfondie des dossiers, son esprit de synthèse et sa capacité à diriger les débats ont fait l'unanimité. Très proche des gens, elle met son expérience au service des familles. Dans un esprit de justice et de solidarité, elle défend aussi les intérêts de celles et ceux que l'exclusion

menace : les personnes au chômage, handicapées, retraitées, d'origine étrangère. Avec Liliane Maury Pasquier, les Socialistes présentent à nouveau une femme engagée, qui oeuvre pour la justice sociale, la protection de l'environnement, le développement durable et l'ouverture au monde.

Les Socialistes présentent à l'élection au Conseil national cinq candidat-e-s, avec des qualités et des expériences variées. **Maria Roth-Bernasconi** et **Carlo Sommaruga** après respectivement 8 ans et 4 ans de Parlement fédéral, souhaitent continuer leur action notamment dans les domaines de la fiscalité, des assurances sociales, de la protection de l'environnement,

aux côtés de **Jean-Charles Rielle**, **Mariane Grobet-Wellner** et **Monique Cahannes**. Ils s'engagent à défendre les valeurs socialistes de la justice sociale, de l'égalité, de l'ouverture et de l'économie équitable et durable.

Face au néolibéralisme, les élu-e-s du Parti socialiste défendent à Berne les emplois, les retraites, la justice sociale et le service public. Les Socialistes ne se contentent pas de parler de l'égalité entre hommes et femmes et d'une société multiculturelle, mais ils et elles agissent dans ce sens tous les jours depuis des décennies. Voter pour les Socialistes, c'est aussi soutenir l'action de Micheline Calmy-Rey au Conseil fédéral.

### Être socialiste, c'est s'engager au quotidien, en faveur de l'égalité des chances!